**Notre charte écoresponsable pour un engagement durable**

**Agence Erasmus+ AEF - Europe**

**en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Notre charte écoresponsable

Notre engagement vise à limiter l’impact de nos activités sur l’environnement.

Cette charte des gestes durables incite l’ensemble des agents à contribuer à leur échelle à cette démarche.

Intégrée au code de conduite de l’AEF, cette charte fait office de document interne. Elle engage l’Agence et les agents dans leurs pratiques professionnelles pour moins d’impact environnemental et dans une perspective de bien-être au travail.

Elle est signée par tout agent chaque année et annexée aux documents fournis au nouvel arrivant. Elle sera susceptible d’évoluer sur base de propositions approuvées conjointement au sein de l’Agence.

Nos 10 principaux engagements :

1/ Moins de déchets

2/ Moins de papier

3/ Moins d’énergie

4/ Moins d’empreinte carbone

5/ Des déplacements plus verts

6/ Promouvoir télétravail et réunions virtuelles

7/ Plus de sobriété numérique

8/ Des achats durables

9/ Notre rôle d’influenceur dans la transition écologique

10/ Des partenariats durables

Une Charte écoresponsable pour l’AEF :

La Charte Verte de l’AEF-Europe est l’expression d’une démarche volontaire de progrès incitant à mettre en œuvre les stratégies européenne, nationale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de protection de l’environnement et qui sont intégrées dans une vision plus large de développement durable.

Les organismes d’éducation, d’enseignement et de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles jouent un rôle d’exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs dont le développement durable est une composante essentielle. Ceci permet, notamment, la valorisation de l'environnement et la sensibilisation sur les enjeux climatiques en lien avec le progrès social, le développement économique et numérique.

Les engagements de développement durable d’un organisme tel que l’AEF-Europe sont un facteur de qualité du service et de sa responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.

À cette fin, notre Agence s’engage à définir et à intégrer ces principes dans sa propre stratégie, son management et ses relations avec l’ensemble des parties prenantes (personnel, participants ou organismes bénéficiaires Erasmus+ en FW.-B, ou le grand public).

La stratégie de développement durable a vocation à être traduite par un ensemble d’objectifs, d’actions et de résultats attendus.

1. Nos objectifs écoresponsables

L’Agence s’engage à :

* utiliser les ressources de manière efficace et diminuer son empreinte sur l’environnement en intégrant les objectifs durables de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de laquelle elle est implantée ;
* favoriser les gestes écoresponsables ;
* sensibiliser et informer les agents sur l’impact environnemental de leurs activités professionnelles et les former sur les gestes durables ;
* impliquer les groupes de travail sur la stratégie verte, l’équipe de pilotage de l’AEF-Europe et les managers, à l’appui de ces démarches ;
* développer et publier les objectifs, actions, indicateurs, résultats de son engagement environnemental, et faire rapport des progrès réalisés ;
* mettre en avant les gestes durables sur ses canaux de communication et les afficher.
1. Moins de déchets et des déchets triés

L’Agence s’engage à :

* proposer un lieu de travail “objectif zéro plastique et réduction des déchets” ;
* conscientiser son personnel afin que ces pratiques soient prolongées au domicile notamment dans le cadre du télétravail ;
* réduire, à la source, la quantité de déchets produits au moment des pauses déjeuner ou café ;
* lorsque possible, passer commande de services de restauration auprès de prestataires engagés dans des démarches écoresponsables (zéro déchet, réduction du packaging, tri/recyclage des déchets, livraison à vélo, alimentation bio, locale et végétale…) en tenant compte du contexte sanitaire ;
* inciter son personnel à utiliser les poubelles de tri dans les couloirs et bureaux et à transmettre les consignes de tri du Ministère.

Pour la consommation d’eau à boire, l’Agent est incité à se servir aux fontaines reliées à l’eau potable filtrée se trouvant à l’étage de l’AEF-Europe.

Par exemple, l’Agence incite ses agents à utiliser leurs propres verres, couverts, gourdes ou tasses afin de privilégier le recyclable ou réutilisable, à utiliser la machine à café plus écologique, nettoyer directement leurs récipients et limiter la consommation d’emballages plastique/aluminium non recyclables ou non réutilisables.

1. Moins de papier consommé

L’Agence s’engage à :

* calibrer au plus juste l’impression de ses publications ou matériel de formation en présentiel, à favoriser leur diffusion en ligne et leur réutilisation ;
* digitaliser des documents de travail et contractuels, ainsi qu’optimiser les circuits de validations électroniques en lien avec la GED propre au Ministère ;
* limiter l’impression de documents de travail et favoriser le noir et blanc,
* proposer des présentations et outils numériques
* inciter ses employés à se former aux outils numériques et de communication en ligne, tout en intégrant les besoins de sobriété numérique.
1. Moins d’énergie consommée

A noter que le bâtiment, les fournitures informatiques ou l’électricité sont gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Consciente que ce sont les bâtiments et les besoins en électricité qui sont particulièrement énergivores, l’AEF-Europe dont les bureaux se trouvent au sein de la FW.-B intègre ses objectifs à ceux du contrat d’administration pour le développement durable du Ministère (<https://intra.cfwb.be/fr/node/1876>).

L’Agence soutient la démarche de la FW.-B pour de meilleures pratiques afin d’optimiser le bilan énergétique des bâtiments et un approvisionnement plus vert en énergie.

L’Agence s’engage à :

* mener des actions pertinentes d’économie d’énergie, en ligne avec les dispositions prises par le Ministère ;
* intégrer une consommation énergétique modérée chaque fois que possible, y compris en télétravail : éteindre les lumières, éteindre ou mettre les ordinateurs en veille, réduire le chauffage/climatisation de leur bureau lors d’absence prolongée, fermer les stores et les fenêtres lorsque la climatisation est en marche lors de fortes chaleurs, ou privilégier les ampoules LED ou à basse consommation pour l'éclairage intérieur.

L’Agent s’engage à n’utiliser que l’énergie dont il a besoin pour exercer son activité professionnelle dans de bonnes conditions et à investir dans des équipements moins énergivores lorsque possible.

1. Réduire les émissions de CO2

L’Agence s’engage à proposer des liens vers un ou des calculateurs d’empreinte carbone sur son site internet et promouvoir la possibilité de faire des estimations de bilans des émissions de carbone des mobilités auprès de ses bénéficiaires afin que ceux-ci fixent des objectifs pour les réduire.

L’Agent pourra calculer et évaluer l’évolution des estimations de son empreinte carbone de façon régulière en utilisant les calculateurs sur des sites internet comme :

Avenir Climatique :

<https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone/>

Ademe (agence de la transition écologique, en France) :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/testez-vos-connaissances/connaissez-empreinte-climat>

L’Agent s’engage à privilégier lorsque c’est possible le train à l’avion pour ses déplacements nationaux et européens, et, à proposer des incitations visant à éviter la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail (co-voiturage, train, vélo et autres formes de mobilité douce).

1. Des déplacements professionnels plus verts

L’Agence s’engage à :

* soutenir l’utilisation des transports en commun, rail et mobilité douce dans le cadre des déplacements professionnels des agents, experts et divers publics liés au programme.
* prendre conscience de son empreinte carbone dans ses déplacements et à viser de la réduire.

L’AEF-Europe via la Fédération Wallonie-Bruxelles propose un soutien financier à 100% à ses collaboratrices et à ses collaborateurs pour l’achat d’un abonnement annuel de transports publics ou pour le nombre de kilomètres parcourus par les collaboratrices et les collaborateurs à vélo.

Le ministère met à disposition des agents des vélos qu’ils/elles peuvent utiliser gratuitement dans le cadre de leurs activités professionnelles en journée ou pendant la semaine de travail. Des ateliers de réparation de vélo sont à présent aussi proposés.

1. Télétravail et réunions virtuelles

Le personnel et les usagers de l’AEF-Europe sont encouragés à pratiquer le télétravail et organiser des réunions de travail virtuelles ou hybrides lorsque possible et pertinent.

Le Ministère s’engage, par l’augmentation des jours télé-travaillés de ses agents, à réduire l’usage des transports et la consommation énergétique des bureaux (et donc l’empreinte carbone de ses agents), tout en visant une amélioration du confort au travail.

Le Ministère est aussi en train de mettre en place des « points nomades » pour réduire les temps de trajet des agents, ce qui pourra être bénéfique pour le personnel de l’AEF.

L’Agence s’engage à faire évoluer ses pratiques pour optimiser le télétravail en vue de renforcer la qualité du travail et l’esprit d’équipe en distanciel et en présentiel.

1. Plus de sobriété numérique

L’Agence s’engage à :

* informer et sensibiliser les Agents à l’impact environnemental de l’utilisation du numérique y compris dans le cadre du télétravail ou des réunions virtuelles. Elle s’engage aussi à les sensibiliser à un usage écoresponsable du numérique : éteindre les caméras lors de réunions virtuelles, limiter les pièces-jointes dans les emails, utiliser des plateformes pertinentes et au nombre limité d’échanges d’information, supprimer les e-mails archivés dans sa corbeille et courriers indésirables,ou transformer les présentations en PDF pour leur diffusion ;
* à rappeler les éco-gestes permettant de tendre vers la sobriété numérique.

Par exemple, en signature des emails, la mention suivante peut être ajoutée :

  **Pensez environnement !** Supprimez vos emails et n’imprimez que si nécessaire.

L’Agent s’engage à :

* faire évoluer et optimiser ses pratiques d’usage du numérique pour une amélioration du confort au travail, qui intègre les besoins individuels et collectifs pour travailler de façon performantes et trouver un bon équilibre entre les supports (serveur interne, plateformes Erasmus, GED, supports papiers, réseaux sociaux).
1. Des achats durables et écoresponsables

L’Agence s’engage à :

* répondre à nos besoins en veillant à favoriser l’économie circulaire (par ex. pour le matériel de bureau : vérifier les articles en stock au Ministère avant d’en commander) ;
* intégrer dans son plan d’achats un volet écoresponsable en lien avec les règles des Marchés Publics et à adapter autant que possible les commandes en ce sens : les appels d’offre et contrats avec des prestataires externes incluront une clause dans laquelle les prestations externalisées à partir de 2023, intègreront des mesures écoresponsables, la protection de l'environnement et la durabilité ;
* recourir à des prestataires (traiteurs, impressions, matériels, etc.) et à orienter sa politique événementielle (lieux, transports collectifs, etc.) en fonction des impacts environnementaux générés ;
* organiser des réunions et événements de façon à limiter leur empreinte environnementale ;
* démontrer son implication dans une démarche écoresponsable, pour sensibiliser les participants à l’impact environnemental qu’impliquent les rencontres et événements ;
* ne faire produire que des objets promotionnels utiles dans le cadre professionnel, réutilisables, produits nationalement ou, à défaut, dans l’Union européenne et dans des conditions respectueuses de l’environnement.

L’Agence est adhérente à des réseaux d’achats responsables via et en FW.-B :

<https://developpementdurable.wallonie.be/achats-publics-responsables/reseau> <https://economiecirculaire.wallonie.be/actualite/reseau-belge-dachats-de-tic-durables>;

L’Agent, s’il est concerné, s’engage à faire des demandes d’achats qui soient alignées à la démarche écoresponsable de l’Agence, et à éviter notamment les objets à usage unique et non-recyclables.

1. Notre rôle d’influenceur dans la transition écologique

L’Agence s’engage à travailler avec son réseau d’acteurs partenaires et avec des acteurs liés au rayonnement d’Erasmus (académiques, politiques, société civile, entreprises ou média …) afin de faire émerger des pistes communes de réflexion et de travail et ainsi tendre vers une démarche écoresponsable collective.

L’Agence s’engage à recourir à des prestataires (traiteurs, impressions, matériels, etc.) et à orienter sa politique événementielle (lieux, transports collectifs, etc.) en fonction des impacts environnementaux générés.

Ces événements sont une opportunité pour l’Agence de démontrer son implication dans une démarche écoresponsable, pour sensibiliser les participants à l’impact environnemental qu’impliquent les rencontres et événements.

1. Des partenariats durables

### L’Agence s’engage à privilégier les relations de partenariat durables et à promouvoir la stratégie Verte de l’UE ainsi que la charte Verte de l’AEF-Europe auprès de bénéficiaires, partenaires/réseaux et prestataires.

### L’Agence s’engage à définir ses objectifs, actions et indicateurs en lien avec la Direction Développement Durable de la FW.-B, les autres Agences Nationales Erasmus+ et la Commission européenne. L’AEF-Europe renforce cet engagement en participant à des groupes de travail, ateliers et conférences permettant d’échanger de bonnes pratiques, de développer des synergies et définir des approches stratégiques et activités conjointes.

### L’Agence s’engage à organiser un groupe de travail avec ses employés et un groupe de travail avec des bénéficiaires et autres parties prenantes pertinentes (lors de rencontres thématiques, événements, ou sessions d’information), afin d’échanger des pratiques durables, définir des objectifs face aux enjeux de la transition écologique, ou élaborer des plans d’actions.